



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme

DECISION DU PRESIDENT

N° 2022 /001

1.1 Marché public

ACHAT D'UN ROULEAU COMPACTEUR SUR BERCE POUR LE PÔLE ENVIRONNEMENT

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour l'achat d'un rouleau compacteur sur berce pour le Pôle Environnement de la collectivité (déchetteries principalement) ;

CONSIDERANT que le marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application de l'article R.2122-3 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence engagée auprès de la société PACKMAT SYSTEM SAS le 15 décembre 2021, indiquant une date limite de réponse le 7 janvier 2022 à 20h00, sur le profil acheteur de la collectivité <https://dl.aws-achat.info/> ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse technique et financière de l'offre reçue ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2022 – imputation 2158 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché de fourniture d'un rouleau compacteur sur berce pour le Pôle Environnement de la collectivité avec la société :

PACKMAT SYSTEM SAS – 28, avenue Jean Jaurès – 70400 HERICOURT

Le montant du marché s'élève à 88 200.00 € HT soit 105 840.00 € TTC.

Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 17 janvier 2022

Denis BENOIT
Président

